

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OFI HIGH YIELD 2020 – PART R - FR0012686269

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF :** Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux

**Objectif de gestion :** Le FCP OFI High Yield 2020 a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais annualisée minimum de 3% (objectif de performance) sur les parts R, sur la durée de vie du fonds soit 5 ans à échéance du 31 décembre 2020. La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2020. Les titres pourront être de toute zone géographique, y compris de pays émergents.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

**Indicateur de référence**

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir une performance nette de frais annualisée minimum de 3% sur les parts R sur la durée de placement recommandée, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

**Stratégie de gestion :**

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir et de sélectionner des titres à caractère spéculatif et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2020. Dans l'optique d'une dissolution du fonds au 31/12/2020, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques ou privées de toute origine géographique. Accessoirement, le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations et autres titres de créance émis par des Etats ou des organismes supranationaux, ainsi qu'en obligations convertibles ayant un profil obligataire.

Le gérant investira progressivement sur environ quarante à soixante-dix lignes. Le fonds se laisse la possibilité de détenir des titres Investment Grade ou/et non notés suite à une hausse de la notation et/ou à son retrait après la période d'investissement. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ».

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- de 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- de 0 % à 100 % de son actif en titres non notés ;
- de 0 % à 100 % de son actif en titres « Investment Grade ».

Le Fonds offre une stratégie de portage (« Buy and Hold ») passive mais ne s'interdit pas

d'effectuer des mouvements afin de saisir des opportunités de marché en cas de souscription et/ou de rachats et en cas de rappel obligatoire (call) de la dette obligataire par l'émetteur. Le Fonds pourra également céder des titres dont la probabilité de défaut avant la maturité est significative.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre).

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 5. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le Fonds connaîtra une variation importante de son profil de risque entre son lancement et son arrivée à terme en raison du remboursement des obligations en portefeuille.

Les investissements privilégiés en fin de vie du Fonds seront les instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires (dans la limite de 10%). A son échéance, le Fonds sera liquidé, après obtention de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille, notamment aux risques de taux ou de devises, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options. Le recours aux instruments financiers à terme n'a pas vocation à entraîner une exposition nette du Fonds supérieure à 100% de l'actif net. Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

**Conditions de rachat :** La périodicité de calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée sur la base du dernier jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, en passant son ordre de rachat avant 12H/midi, auprès du dépositaire, deux jours de Bourse ouvrés non fériés avant chaque jour de valorisation. De même, le souscripteur a la faculté de souscrire sur demande auprès de dépositaire, jusqu'à 12H/midi chaque jour de valorisation pendant la période de souscription.

La période de souscription du Fonds a commencé le jour de sa date de création, le 26/06/2015, et s'est poursuivie pendant une période de trois mois jusqu'à la date de valeur liquidative du 25/09/2015. La période de souscription pouvait être prorogée une fois pour une nouvelle période de trois mois si le Fonds n'avait pas atteint un encours de 150 millions d'euros. Dès Le 28 septembre 2015, la période de souscription a donc été prorogée pour une nouvelle période de trois mois jusqu'à la date de valeur liquidative du 24 décembre 2015.

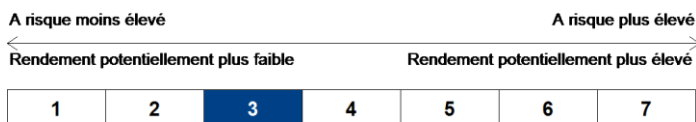
A compter du 28 décembre 2015, les souscriptions seront définitivement suspendues.

Pour les rachats suivis des souscriptions concernant un même porteur, avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de parts, aucun préavis à la souscription ne sera requis et la période de blocage ne sera pas applicable.

Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est fixée au 31 décembre 2020. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 décembre 2020.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un indice qui reflète le profil de risque de cet OPC.

Le risque de l'OPC se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par :

- l'investissement de l'actif du fonds en titres de créance, libellés en euro ou en devises et émis par des entreprises publiques ou privées, des états ou des organismes supranationaux.
- le maintien de la sensibilité globale du fonds aux taux d'intérêt entre 0 et 5.

**Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur**

**Risque de crédit :** Le fonds étant investi en obligations et titres de créances, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** Le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le gérant d'utiliser des contrats à terme fermes ou conditionnels afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de crédit ou de change.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	3%
Frais de sortie (non acquis à l'OPCVM)	2%
Frais de sortie (acquis à l'OPCVM pendant la période de Souscription)	2%
<b>Les frais d'entrée et de sortie</b> mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants <sup>1</sup>	1,00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	10% de la performance annuelle, nette du FCP au-delà de 5% de performance annuelle.

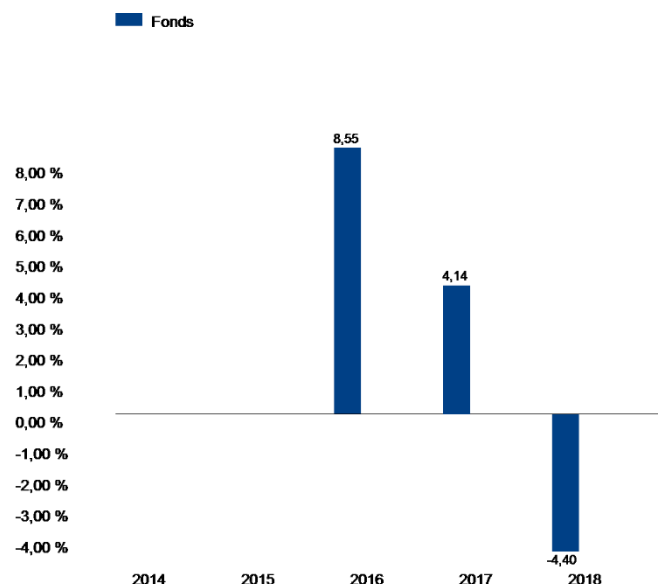
**Frais courants** <sup>1</sup> : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Aucune commission de surperformance n'a été prélevée au cours de l'exercice clos en décembre 2018.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer aux pages 14 et 15 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

## Performances passées



Indicateur de référence : Néant

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 26/06/2015 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 5 dernières années : Néant

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : [contact@ofi-am.fr](mailto:contact@ofi-am.fr). Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 17**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr). La société de gestion transmettra périodiquement aux porteurs de parts du Fonds ayant le statut de mutuelle, ainsi qu'à tout autre porteur qui en fera la demande, des informations et des états destinés à satisfaire au mieux les exigences actuelles et futures de la réglementation assurantielle, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **07/03/2019**

Le fonds disposant de trois catégories de parts, les informations relatives aux parts C et C/D du FCP sont également disponibles sur simple demande (cf. modalités ci-dessus)